



Tarification sur les prestations de l'énergie : Les usagers en font les frais !

Depuis le 1^{er} juillet 2007, date de l'ouverture totale des marchés de l'énergie, INDECOSA-CGT constate des dérives importantes sur la facturation des prestations annexes qui nous semblent contraires au code de la consommation.

En effet, EDF répercute à ses « clients », y compris à ceux ayant des contrats antérieurs au 1^{er} juillet 2007, des nouveaux tarifs ou des augmentations sur les différentes prestations dans lequel il intervient.

De plus, celui-ci n'a pas informé ses clients d'éventuelles modifications des conditions générales de vente.

Voici quelques exemples d'interventions les plus courantes dont les prix indiqués sont hors taxes :

	Jusqu'au 30 juin 2007	Depuis le 1 ^{er} juillet 2007
Mise en service d'une installation existante ou nouvelle (ouverture compteur)	11,72 € Dans les 2 jours ouvrés (engagement garantie des services)	De 20 à 35,69 € Dans les 5 jours ouvrés Possible option express dans les 2 jours ouvrés + 27,04 €
Augmentation ou diminution de puissance en fonction de l'option tarifaire (jusqu'à 18 kva)	Gratuit	De 26,91 à 48,83 €
Interventions sur les appareils en fonction des modifications contractuelles (ex : pose ou dépose tarif heures creuses)	Gratuit	De 40,05 à 48,69 €
Passage de triphasé en monophasé	Gratuit	113,03 €
Les frais peuvent se cumuler pour une seule intervention. Exemple : Vous souhaitez une réouverture de compteur L'occupant précédent avait le triphasé, vous demandez un contrat monophasé (plus simple à l'utilisation et plu économique)	11, 72 € Gratuit	20 + 113,09 = 133,09 €

N'hésitez pas à intervenir auprès de la DCCRF de votre département.